

Plan d'épargne
retraite
individuel



La solution optimale pour votre épargne

Le Plan d'épargne retraite individuel est un produit financier sous forme d'assurance créé dans le but de fournir une prestation complémentaire à votre retraite.

Dans le contexte actuel, il devient de plus en plus important de compléter le système public de retraite par un plan d'épargne retraite individuel qui garantit une retraite décente avec un niveau de revenu acceptable.

Plus vous commencez tôt à cotiser dans un bon plan d'épargne retraite et plus vous disposerez d'un capital important à l'échéance du contrat.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi IRPF en Andorre, le plan d'épargne retraite vous offre la possibilité de réduire votre imposition annuelle jusqu'à 500 €.

Andbank vous propose un plan de pension géré par une équipe de professionnels qualifiés et très expérimentés qui vont rechercher les meilleurs placements pour votre retraite.

Avantages

Avantages fiscaux

- Jusqu'à 500 € de déduction annuelle dans la déclaration de revenus.
- Exonération des premiers 24 000 € lors du rachat qui, ajoutés au revenu que vous obtenez à ce moment-là, seront imposés comme des revenus du travail.

Flexibilité quant aux versements

- Un plan qui s'adapte aux besoins de chaque moment de votre vie
- Vous pouvez verser le montant que vous souhaitez au plan, sans montant minimum requis.

Faible coût des contrats et de l'entretien

- 0,5 % - Frais de gestion du fonds dédié
- 0,2 % - Frais de gestion d'Andbank Assegurances
- 0,3 % - Commission de garde Andbank

Ce plan d'épargne est soutenu par le Fonds Balanced au profil équilibré



Un plan pour aborder
l'avenir sereinement

Profil équilibré - Fonds Balanced

L'objectif du fonds est d'augmenter le capital à long terme en investissant dans des actions d'entreprises mondiales et des obligations Investment Grade. Le fonds pourrait investir entre 30 et 80 % du patrimoine en titres à revenu variable.

Chute maximale
5% - 15%

Volatilité attendue
6%

50%
en actifs
d'épargne

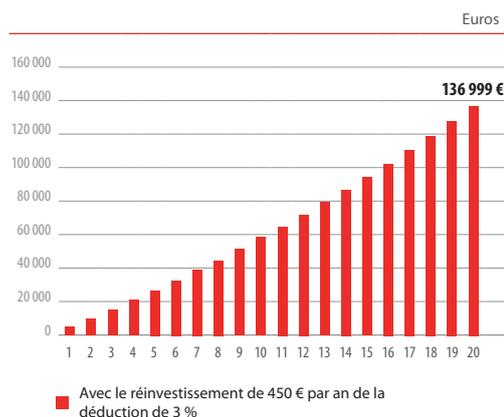
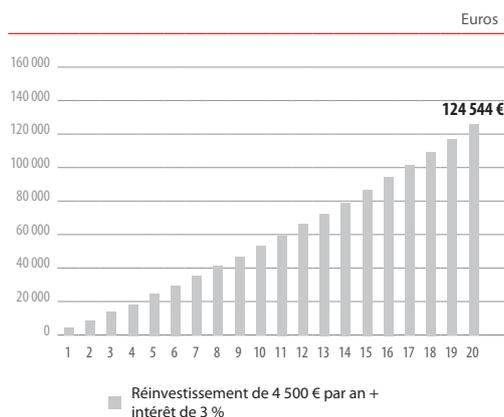
50%
en actifs à
risques

ISIN	FONDS	Rentabilité à 3 ans*
LU1171801233	Un profil équilibré	18,87 %

*Rendements nets annuels (période du 31/12/2018 au 31/12/2021). Les rentabilités passées ne présument pas des futures rentabilités.

Source : Andbank Asset Management.

Simulation indicative pour le profil équilibré, en supposant un rendement de 3 % par an au lieu du rendement net annuel de 6,29 % au cours des 3 dernières années : Comparaison des rendements entre un investissement simple de 4 500 € avec le rendement indiqué (3 % par an) et le même montant incorporant les 450 € d'économie fiscale annuelle (10 % des cotisations versées avec un investissement annuel maximal de 5 000 euros) obtenus grâce au Plan d'épargne retraite Individuel Andbank Assegurances.



Si le client choisit de réinvestir le montant déductible de 450 € de l'impôt sur l'IRPF dans le même plan d'épargne retraite, il pourrait obtenir un rendement supplémentaire de 12 455 €, soit environ 10 %.

Produit à liquidité réduite

Régis par la loi 5/2014 relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les rachats ne peuvent être effectués que dans les cas suivants :

- Chômage du participant pendant une période supérieure à 24 mois.
- Maladie grave (arrêt maladie supérieur à 12 mois).
- Transfert de la résidence fiscale du participant en dehors du territoire andorran.

Le plan d'épargne retraite individuel est un produit financier destiné aux résidents d'Andorre.



Pour de plus amples informations, veuillez contacter

andbank.assegurances@andbank.com

(+376) 881 965

Mentions légales

Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme une offre ou une proposition de contrat. Toutes les informations contenues dans le présent document sont de nature générale et ne peuvent pas être considérées comme le seul facteur pertinent pour prendre une décision contractuelle.

Ce document n'analyse pas d'autres facteurs déterminants pour l'évaluation correcte de la décision de souscrire un contrat ; il incombe au preneur de l'assurance ou à la personne souhaitant souscrire le contrat de rechercher et d'obtenir les informations ou les conseils nécessaires. **ANDORRA ASSEGURANCES AGRÍCOL REIG, S.A.U.** (ci-après, « **ANDBANK ASSEGURANCES** ») décline toute responsabilité quant à l'exactitude de ce document et à l'intérêt de sa souscription, ainsi qu'aux éventuelles erreurs et omissions qui pourraient survenir lors de sa rédaction. **ANDBANK ASSEGURANCES** se réserve le droit de modifier tout ou partie du contenu de ce document à tout moment. **ANDBANK ASSEGURANCES** se réserve le droit de demander des informations supplémentaires.